ENDURO DES SOMMETS 2026

RÈGLEMENT PARTICULIER — VTT MUSCULAIRE ET VTTAE

Dimanche 13 décembre 2026 | La Réunion

1. Programme et parcours — adultes

Départ général : 7 h 00. Parcours principal : 6 spéciales chronométrées.

Horaire	Spéciale	Parcours
08 h 15	SP1	Oratoire
08 h 45	SP2	Argamasse
09 h 15	SP3	La Not
10 h 15	SP4	EWS
11 h 00	SP5	Bras Creux — Blue Line
11 h 45	SP6	Bras Creux — DH Track

Catégories VTTAE, U19, Senior, Master 1, Master 2 et Master 3 : 6 spéciales. Les U17 peuvent effectuer le parcours complet sur dérogation du club ou du comité. U15 et U17 : spéciales 2, 3, 4, 5 et 6 ; liaison en voiture entre SP3 et SP4 autorisée selon le règlement initial.

2. Enduro Kids

Catégories : U9, U11 et U13.

Horaire	Spéciale	Parcours
13 h 00	SP1	Bras Creux — Blue Line
13 h 40	SP2	Bras Creux — DH Track
14 h 30	SP3	Bras Creux — Finish Track

3. Inscriptions et jauges

Catégorie	Tarif	Jauge prévue
Adultes licenciés et non licenciés	45 €	100
Enduro Kids	23 €	20

Tarifs d’inscription : 45 € pour les adultes, licenciés ou non licenciés ; 23 € pour les participants Enduro Kids.

4. Départs, classement et chronométrage

Les coureurs s'élancent individuellement toutes les 30 secondes. Le vainqueur est celui qui réalise le parcours en un temps total minimal, par cumul des temps des spéciales. En cas d'égalité, le temps de la dernière spéciale départage les coureurs.

Les compétiteurs doivent se présenter au départ des spéciales à l'heure indiquée sur la feuille de pointage. Les concurrents en retard peuvent partir ultérieurement s'ils ont été pointés par les commissaires et si cela ne gêne pas les autres départs ; leur temps n'est alors pas calculé à partir de l'heure de départ initiale.

5. Liaisons et matériel obligatoire

Les remontées en véhicule sont interdites, sauf exception indiquée pour les U15/U17 entre SP3 et SP4. Les liaisons se font à vélo ; l'utilisation non autorisée d'un véhicule entraîne une pénalité de temps. Les liaisons doivent être effectuées à allure modérée, dans le respect du Code de la route et avec le casque.

Équipements obligatoires selon le règlement original : casque intégral pendant les spéciales et les liaisons, gants longs, genouillères, téléphone portable, sifflet, dorsale ou sac à dos. La formulation « dorsale ou sac à dos » doit être précisée avant validation pour définir la protection exigée.

6. Motifs de disqualification

- Abandon de déchets, même biodégradables.
- Atteinte volontaire à la flore ou à la faune.
- Allumage de feux en dehors des emplacements aménagés.
- Utilisation de raccourcis entraînant la dégradation d'espaces hors parcours.
- Agression physique ou verbale d'un agent du Parc national ou d'une structure chargée de la surveillance de la manifestation.
- Non-respect des jours ou créneaux d'entraînement prévus par l'organisation (ne pas participer aux reconnaissances ne constitue pas en soi une disqualification).

7. Protection du Parc national et du milieu naturel

La manifestation sportive se déroule en tout ou partie dans le cœur du Parc national de La Réunion, territoire appartenant au Bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le cœur du Parc bénéficie d'une réglementation spéciale opposable à tous. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales.

- Aucune atteinte à la végétation n'est autorisée ; le prélèvement de végétaux indigènes, notamment pour confectionner des bâtons de marche, est interdit.
- Tout abandon de déchet, même biodégradable, est interdit, notamment en raison du risque de prolifération des rats menaçant les oiseaux indigènes.
- Le feu est interdit hors des emplacements pérennes aménagés à cet effet par le gestionnaire.
- La circulation des véhicules à moteur est interdite hors des voies du domaine public routier, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.
- Le stationnement est limité aux lieux ouverts au stationnement public.
- Il est interdit de sortir des sentiers aménagés ou de prendre des raccourcis.
- Afin de limiter l'introduction et la dissémination d'espèces exotiques envahissantes, le nettoyage complet des sacs, vêtements, chaussures et autres équipements est recommandé avant l'événement, particulièrement après une utilisation hors de La Réunion.
- Les stations de biosécurité présentes sur les sites doivent être utilisées.

Document de présentation administrative reprenant les dispositions du règlement original, sans budget prévisionnel.